



Mairie de Plainval

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL
SÉANCE DU 07 Avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le sept avril à vingt heures quatre minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Date de Convocation : 01/04/2023
Date d'affichage : 01/04/2023
Membres en exercice : 11
Membres Présents : 11
Membres votants : 11

Présents : Messieurs Samuel DOVERGNE, Taylor BETHELMY, Franck JONCKHEERE, Joël GALEK et Mesdames Evelyne CAUWEMBERGHS, Mme Marjorie DARCAIGNE, Mme Coralie LETOCART, Blandine DARDANT, Laëticia BERNAUX, Gwenaëlle LEROY et Katia VARESI - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

Secrétaire de séance : Mme Marjorie DARCAIGNE

Délibération n° 22-2023

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions allouées aux associations et rappelle que la dépense globale inscrite au budget 2023, s'élève à 1910 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

DECIDE d'allouer aux associations, les montants tels que présentés dans le tableau joint à la présente, au titre de l'exercice 2023 ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2023 ;

CHARGE Mr le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

SUBVENTION NOEL 2023 SRPI	285 €	
SECOURS POPULAIRE	100 €	
COOP SCOLAIRE PLAINVAL	610 €	
PLAINVAL SLC	1200 €	
IMAGE ET SON DU PLATEAU PICARD	50 €	
ANCIENS COMBATTANTS	100 €	
PICARDIE MEMOIRE	15 €	
SECOURS CATHOLIQUE	100 €	

SOUS-PREFECTURE

10 AVR. 2023

6, rue Georges Fleury
60607 CLERMONT Cedex

Plainval le 18 Avril 2023,
Le Maire,
Samuel DOVERGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

La Maire,

- certifié, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, le 01/04/2023

- transmission en sous-préfecture le,

- Publication le,

Délibération n° du CM du

